

nature même du programme s'ils n'étaient pas restreints par une loi et s'ils faisaient l'objet d'un débat annuel au Parlement au cours de l'étude des crédits du ministère.

En toute justice pour le ministre, je dois dire qu'il a parlé de ce problème. A la page 3103 du Hansard, il a dit ce qui suit:

En adoptant une loi pour autoriser pareil programme, nous donnerons aux provinces l'assurance d'un appui soutenu à l'égard de leur tâche dans ce domaine. La mesure proposée a été mise au point grâce à la collaboration du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social.

Le ministre m'a donc répondu, au moins en principe, que le fait de donner forme de loi à ce programme donne aux provinces l'assurance que nous leur continuerons notre appui. Le ministre voudra sans doute compléter cette déclaration. Toutefois, je pense que les provinces sont déjà assurées de cet appui. Aucun gouvernement provincial sérieux n'irait s'imaginer, il me semble, que le Parlement se soustrairait à l'engagement implicite qu'il a pris quand ce programme a été exposé pour la première fois et établi dans cette Chambre. Personne, ici, n'oserait prétendre pareille chose.

Personne, jusqu'ici, n'a dit quoi que ce soit qui fasse craindre qu'un gouvernement du Canada refuserait de continuer à collaborer avec les provinces pour subventionner la réadaptation professionnelle et pour acquitter tous les frais qu'entraîne un tel programme.

Je ne suis donc pas convaincu par l'argument du ministre du Travail, qui prétend qu'en donnant forme de loi à cette résolution, nous donnerons aux provinces l'assurance que nous allons continuer à les appuyer dans ce domaine. Je dirai même que l'actuel ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, s'autorisant de sa propre expérience, a déjà dit qu'en laissant ces choses sous forme de crédit, il est plus facile de conserver au programme la souplesse et la coordination qui s'imposent.

Pour être juste envers le gouvernement, je dois dire, comme je l'ai mentionné tout à l'heure, que lorsqu'il était dans l'opposition, le gouvernement actuel prétendait, à propos des subventions au titre de la santé nationale, que ces subventions devraient faire l'objet d'une loi, au lieu d'être soumises au Parlement chaque année sous forme de crédit.

Quand le gouvernement actuel est arrivé au pouvoir, j'ai donc demandé au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, sachant quelles étaient les vues du gouvernement quand il siégeait dans l'opposition, si le gouvernement avait l'intention d'adopter une loi au sujet des subventions au titre de la santé nationale ou s'il allait, comme cela s'était fait depuis 1949, faire en sorte qu'elles soient soumises au Parlement annuellement,

sous forme de crédits. Le ministre a déclaré que par suite de l'expérience qu'il avait acquise, il en était venu à la conclusion que c'était la meilleure façon de régler cette affaire.

Le ministre du Travail a exprimé un autre point de vue. J'exprime tout simplement ici l'opinion que l'expérience du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social à cet égard n'est pas sans valeur. J'attends avec impatience les autres raisons que le ministre va invoquer en faveur de la façon dont la proposition sera présentée au Parlement par la suite, compte tenu de la coutume établie depuis nombre d'années.

Ce qui me préoccupe avant tout, c'est qu'en invoquant cet argument aujourd'hui le gouvernement aura cela à l'esprit et, par suite de mon discours, sera incité à procéder par voie de statut, ce qui permettra à certains de ses protagonistes et de ses porte-parole de dire: «Voyez ce que nous avons fait. Nous avons adopté une loi sur la réadaptation professionnelle». Ils seront portés aussi, sinon juridiquement du moins moralement, à dire: «Évidemment, nous n'avons rien fait de différent de ce que les libéraux ont fait. Ce sont eux qui ont vraiment présenté cette mesure. Nous nous sommes contentés de la reprendre sous une forme différente».

Je n'aime pas à introduire une note politique dans mon premier discours important depuis mon retour à la Chambre, mais j'en connais assez long sur la politique pour savoir que le premier ministre, qui s'est montré si aimable envers moi aujourd'hui, va sûrement exhiber, au cours de la prochaine campagne électorale, un certain nombre de lois pour vanter les réalisations du gouvernement actuel. Une des mesures qu'il produira, ce sera la loi sur la réadaptation professionnelle, comme si c'était une nouvelle initiative dans le domaine de la réforme sociale, alors qu'en réalité, elle figure aux statuts de notre pays depuis plus de 12 ans.

J'aurais bien voulu entendre ce que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a eu à dire sur ce sujet, car même si le ministère du Travail a beaucoup accompli dans ce domaine, le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social s'intéresse énormément à la réadaptation des invalides.

Si l'on réunit les travaux du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social à ceux qu'accomplissent le ministère des Affaires des anciens combattants et le ministère du Travail, on constate que le programme est bien plus impressionnant que les critiques du député de Peterborough pourraient nous le faire croire. Sans le vouloir, le député a sous-évalué son pays à cet égard aujourd'hui, car nous avons vraiment fait énormément de travail dans le domaine de la réadaptation.